



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme
Service de la Coordination des Politiques Publiques
Bureau des Enquêtes Publiques
Affaire suivie par : Eric Cherruette
Tél. : 04 75 79 28 71**

Courriel du BEP : pref-enquetes-publiques@drome.gouv.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU 5 AVRIL 2022
portant prolongation d'une enquête publique ordonnée par arrêté préfectoral du 17 février
2022

**SUR LE PROJET DE MISE EN CONFORMITÉ DU CAPTAGE DES LUNIÈRES
SITUÉ SUR LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-LE-BUIS**

COMMUNES DE LA ROCHE-SUR-LE-BUIS ET DE BUIS-LES-BARONNIES

La Préfète de la Drôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le code de l'urbanisme ;
- VU** le dossier présenté par le département de la Drôme pour le compte de la commune de LA ROCHE-SUR-LE-BUIS en vue de l'ouverture d'une enquête publique (Déclaration d'Utilité Publique) ;
- VU** l'arrêté du Préfet de la Drôme portant délégation de signature ;
- VU** la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs ;
- VU** la décision du président du tribunal administratif de Grenoble en date du 26 janvier 2022 désignant Madame Christiane CLERC commissaire-enquêteur ;
- VU** les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU** l'arrêté du 17 février 2022 portant ouverture d'une enquête publique se déroulant du vendredi 25 mars 2022 au lundi 11 avril 2022 inclus ;

CONSIDÉRANT que suite aux échanges avec M. le Maire de LA ROCHE-SUR-LE-BUIS, les services de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental, et Mme la Commissaire enquêteur, la prolongation de l'enquête est nécessaire pour garantir une bonne l'information et la participation du public ;

CONSIDÉRANT que cette enquête sera organisée dans le respect des mesures de protection liées à la crise sanitaire COVID, décidées par le gouvernement, en vigueur pendant l'enquête ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Drôme ;

ARRÊTE

Article 1er : L'enquête publique relative au projet susvisé est prolongée de 14 jours, soit jusqu'au lundi 25 avril 2022.

Les permanences suivantes sont maintenues :

- le lundi 11 avril de 09h00 à 12h00 en mairie de LA ROCHE SUR LE BUIS ;
- le mercredi 6 avril de 13h30 à 15h30 en mairie de BUIS LES BARONNIES.

Une nouvelle permanence aura lieu lundi 25 avril 2022 de 09h00 à 12h00 en mairie de LA ROCHE SUR LE BUIS.

Article 2 : Les autres modalités d'organisation de l'enquête publique relative au projet susvisé restent inchangées par rapport à l'arrêté du 17 février 2022.

Article 3 : Cet arrêté fait l'objet de formalités de publicité identiques à celles de l'arrêté du 17 février 2022.

Article 4 : La Secrétaire Générale de la préfecture de la Drôme, le Sous-Préfet de NYONS, les maires de LA ROCHE-SUR-LE-BUIS et de BUIS-LES-BARONNIES, la présidente du conseil départemental de la Drôme ainsi que le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Préfète,

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale


Marie ARGOUARC'H